

Les engagements de Gagéo en matière de critères ESG

La charte d'investisseur responsable GAGEO présente la politique d'investissement du fonds FCT Gagéo 1 en matière d'investissement responsable et de prise en compte des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG). Elle est la représentation de l'engagement de Gagéo dans une démarche d'investisseur responsable.

De nos jours, la prise en compte des critères ESG est une nécessité dans notre métier d'investisseur ; elle permet de réconcilier durablement le rendement attendu par les investisseurs et l'influence des entreprises financées sur l'environnement et la société. L'investissement responsable se traduit par des décisions concrètes. L'approche d'investisseur responsable de Gagéo bénéficie à ces deux parties prenantes : d'un côté les investisseurs dont les capitaux sont alloués en prenant en compte des aspects ESG tout en maintenant un rendement attractif et les sociétés financées qui doivent s'engager dans une démarche de développement durable tel que défini dans la démarche « impact »¹ de France Invest.

GAGEO s'engage à :

- Intégrer des critères ESG à chaque décision d'investissement ;
- Contrôler l'amélioration des externalités ESG, positives ou négatives, des entreprises financées (exclusions, mesures d'impact, revue annuelle des engagements ESG de l'entreprise...);

Pour concrétiser ses engagements et sa démarche en faveur de la finance responsable, Gagéo adhère à différents labels:



Les PRI, soutenus par les Nations Unies, sont considérés comme un cadre international pour les acteurs de la finance durable. Leur objectif est d'aider les membres à faciliter l'intégration des problématiques ESG dans leurs politiques de décisions d'investissement. L'adhésion aux PRI

démontre notre engagement dans l'élaboration d'un portefeuille composé d'entreprises responsables et soucieuses de son impact sur l'environnement et la société.



Impact Gouv est une plateforme lancée par le Secrétariat d'Etat à l'économie sociale, solidaire et responsable, avec le soutien actif de la DGE, dans le but de réunir les acteurs économiques français afin de comprendre, mesurer et partager leur impact environnemental et social. L'objectif final est de renforcer la transition vers une économie durable.

¹ Définition de France Invest : *L'impact se réfère aux externalités sociales et/ou environnementales positives attendues des investissements. Il est évalué par rapport à des objectifs d'impacts spécifiques et définis ex-ante, fondés sur une intentionnalité de l'investisseur et, le cas échéant, des entreprises dans lesquelles il investit.*

Notre démarche d'investissement responsable se traduit selon trois étapes fortes : (i) Politique d'exclusion, (ii) analyse ESG Préinvestissement et (iii) Suivi Post Investissement.

Politique d'exclusion

- Préalablement à toute analyse, l'équipe GAGEO exclue les entreprises :
 - Produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques et/ou biologiques ;
 - Impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;
 - Evoluant dans des industries controversées (alcools forts, tabac, charbon, drogues)
 - Manquant gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial (Annexe 1)
 - Faisant actuellement face à des non-conformités environnementales et/ou des conflits sociétaux majeurs.

Analyse ESG Pré-Investissement

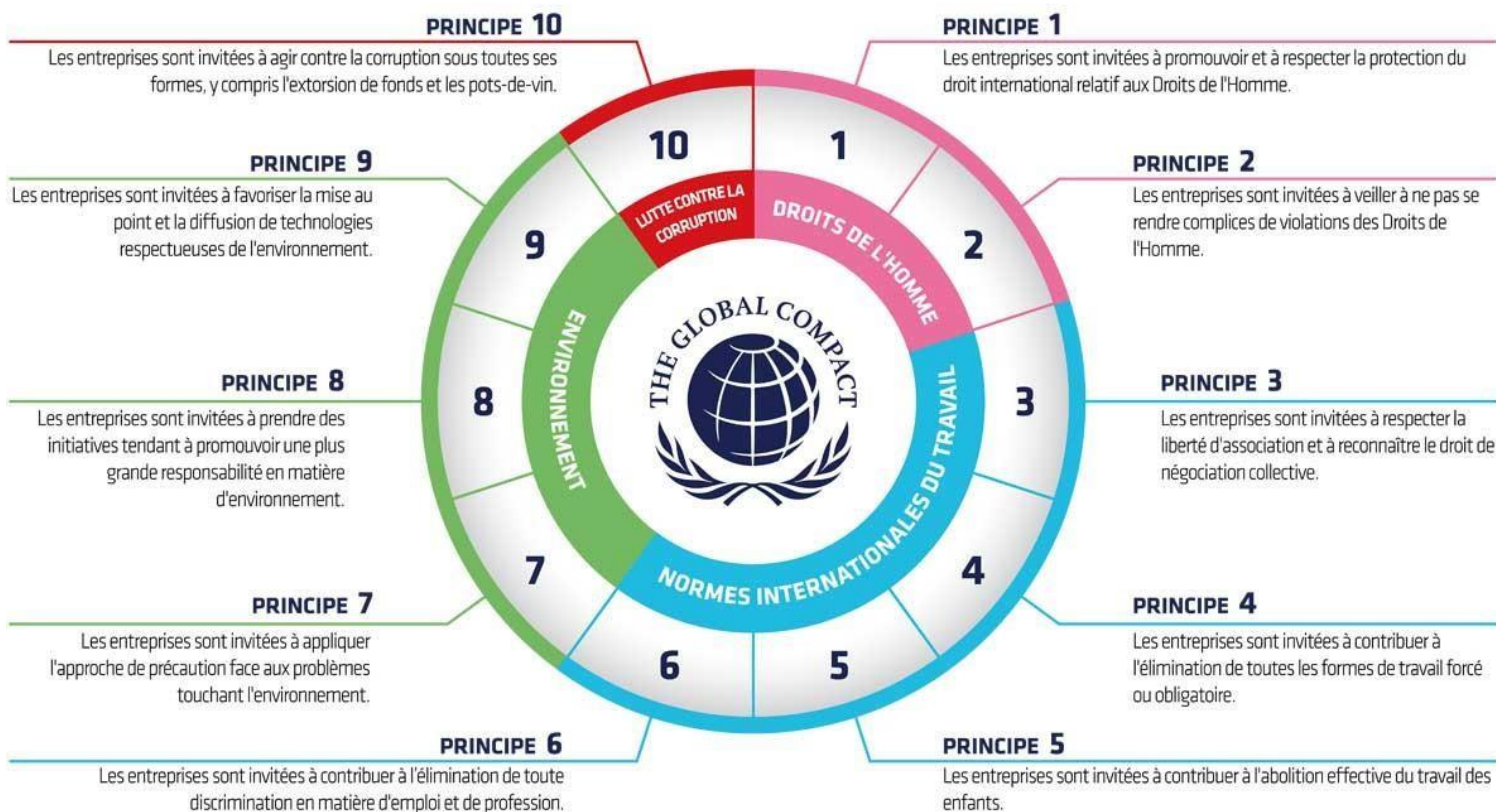
- Chaque entreprise fait ensuite l'objet d'une due diligence portant sur les critères ESG. Elle est réalisée à partir d'un questionnaire et d'échanges avec le management, et le cas échéant d'analyses d'études sectorielles d'agences de notation extra-financières. Nous souhaitons comprendre et soutenir la trajectoire ESG des entreprises que nous finançons.
- Une fois la due diligence réalisée par l'équipe Gagéo, nous établissons un score sur une échelle de 0 à 5, où 0 indique aucun engagement à la pratique ESG et 5 une pratique et une motivation excellente. Pour déterminer ce score ESG, nous avons adopté plusieurs critères reprenant les dimensions en relation avec l'Environnement, la dimension Sociale et la Gouvernance.
- La réalisation de sous scores contribue à l'identification d'indicateurs clés de performance ESG permettant d'établir des objectifs concrets à réaliser sur toute la durée de vie de l'investissement. Depuis juillet 2021, lorsque cela est possible, nos financements prévoient une clause d'impact sous forme d'engagement sur des actions concrètes, voire des clauses de réduction de taux.

Suivi post-investissement

- Ajout d'une clause d'engagement d'information sur les aspects ESG dans la documentation juridique de crédit (clause de rendez-vous annuelle, suivi et amélioration des critères ESG).
- L'équipe Gagéo identifie plusieurs indicateurs clés de suivi, parmi ceux du questionnaire ESG et les communiquent à l'emprunteur, qui seront revus chaque année.

Annexe 1 : Les 10 principes du Pacte Mondial

LES 10 PRINCIPES DU GLOBAL COMPACT



Source : [Le Pacte mondial des Nations Unies : Proposer des solutions aux défis mondiaux | Nations Unies](#)